

Réunion extraordinaire du Comité Social et Economique Central

Cette réunion extraordinaire du CSEC avait pour unique point à l'ordre du jour :

Présentation du programme « Déployer un SI plateforme pour répondre aux besoins des usagers »

Présentation faite par Romain SAMMUT, directeur du programme « SI plateforme » à la DSI

La mise en place d'un service informatique commun est l'un des axes de la loi plein emploi, c'est dans cette droite ligne que s'inscrit le programme « SI plateforme » dont France travail a la charge.

En fonction des intervenants, l'étendue des informations partagées sera plus ou moins importante. Cap Emploi et les missions locales utiliseront le SI de France travail qui sera donc partagé. Les autres intervenants (Conseils départementaux, structures de l'Insertion par l'activité économique, ...) par le biais d'applications plus restreintes (API) pourront accéder à certaines informations.

Pour comprendre ce programme et ce qui est attendu en termes de fonctionnement, nous vous invitons à regarder [cette vidéo](#) de 5min46 qui présente les choses d'une manière beaucoup plus claire que le document hyper technique remis à vos élus au CSEC :



Extrait du support de présentation



La délégation FO : Loïc BARBOUX, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Aïssa DJEHICHE, Natalia JOURDIN (RS)

Rejoignez-nous !

Adhèresz



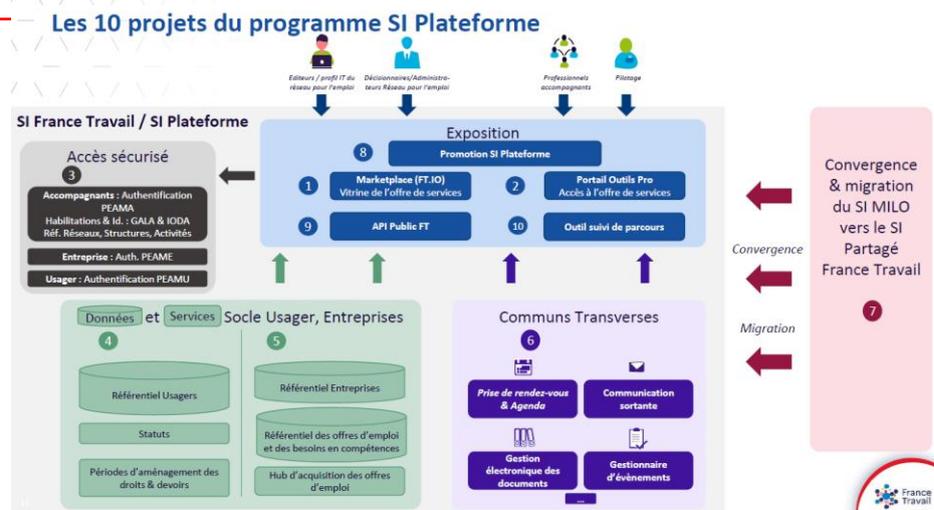
Au-delà des améliorations attendues par une meilleure coordination entre les différents acteurs amenés à intervenir dans le parcours d'un demandeur d'emploi, **FO** a posé un certain nombre de questions relatives notamment à la protection des données, à la sécurité du système, aux accès ouverts aux différents acteurs, aux impacts financiers ...

La DG précise que :

- Le process des habilitations sera revu afin d'assurer l'ouverture des accès au regard du profil et ainsi uniquement aux données nécessaires à leurs activités (limitation géographique, limitation à certaines données, contrôle et habilitation des utilisateurs, ...). Sachant que France Travail ne fournira pas d'ordinateur portable à chaque utilisateur, il faudra que chaque structure mette en place la sécurisation de son propre matériel. Le nombre d'utilisateurs risque d'être élevé puisque les acteurs sont nombreux au sein du « réseau pour l'emploi ».
- Elle n'a pas investigué le cas envisagé de la cessation d'activité d'une structure d'insertion et du devenir de ces habilitations. Elle doit y réfléchir.
- Il est prévu un mécanisme de suivi du devenir des données qui permettra d'identifier qui a accédé à quelle donnée, et qui l'a modifiée. A noter que toutes les personnes qui auront accès à une donnée ne pourront pas obligatoirement la modifier.
- Les données seront cloisonnées pour ne permettre l'accès qu'aux personnes habilitées à cet effet.
- Le respect du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est une obligation.
- Les décrets portant sur les données qui pourront être partagées au travers le SI plateforme sont en cours de rédaction.
- La cyber sécurité est au cœur du projet au regard des risques identifiés par la « centralisation du risque » pour un tel système, au niveau de France Travail.
- Le budget pour couvrir le coût de cette transformation est déjà acté sans que les structures du réseau pour l'emploi n'aient à le financer.

Au terme de cette présentation globale du programme de SI plateforme, **FO** est en attente du calendrier de déploiement et de la consultation sur chacun des 10 projets le composant.

Les préoccupations de **FO** dans cette deuxième étape seront tournées vers les impacts en matière de conditions de travail de chacun des projets.



Prochaine réunion du CSEC : 12 et 13 juin 2024



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Aïssa DJEHICHE, Natalia JOURDIN (RS)

Rejoignez-nous !  **Adhérez** 